

## VALAIS PASSION (IV) Rencontre avec Dominique Savioz. «N'ayons pas peur de prendre le Rhône!»



Coloriage de livres d'enfants pour le compte de l'entreprise de Dominique Savioz. PERRAUDIN

### CARNET D'UN BOURLINGUEUR

Durant six semaines, le photographe et guide François Perraudin traverse le Valais à pied, son appareil en bandoulière. Parti le 16 septembre du glacier du Rhône en direction du Léman, il nous fait profiter de ses chroniques.



«J'ai le virus de mes racines. Plus elles sont profondes, plus l'arbre peut aller loin!» Pour Dominique Savioz, la fierté d'être valaisan passe par la métaphore. Comme dans ses chansons qui, comme un tourbillon, tournent autour du Rhône et de l'eau, il dessine son entreprise, Artena, sous forme de navire. «Je dois pouvoir pêcher les énergies de création, construire mon navire, en choisir l'équipage et trouver de quoi le nourrir.» Reste que pour ses sept collaboratrices et deux collaborateurs, on navigue parfois dans le brouillard. Dominique, la mère de ses enfants, ressent de la joie à s'investir pour des livres audio et des projets qui profitent aux familles, aux jeunes comme aux adultes, à l'homme en général: «Nous sommes tous sur le pont pour une traversée passionnante,

nous: Lirekit, Petites Plumes pour les jeunes, Wine Note bientôt pour les adultes, tout tourne autour de la convivialité, de l'intergénération et de la solidarité. En passant par l'amour et la création, les vraies passions de Dominique Savioz.

«Nous Valaisans sommes tous des Rhodaniens, des marins. Comme le Rhône qui, seul, a fait son lit et puis s'en va ensemler la plaine jusqu'en Méditerranée, n'ayons pas peur de prendre le Rhône. Nous capitalisons un haut niveau de connaissances dans toutes ces start-up qui fleurissent ici, au Technopôle, ou dans les autres sites d'émulation. Nous pouvons envahir le monde, nous en avons les compétences; mais sachons garder ce savoir dans notre canton! Trop souvent, lorsque les innovations sont mûres, elles sont rachetées et s'en vont vers d'autres horizons. Il faudrait que les investisseurs ne vous prêtent des fonds pas uniquement lorsque vous avez réussi ou lorsque vous construisez du béton. Je ne mange pas de béton, ma nourriture est d'innover, d'inventer!»

### «L'homme doit oser prendre des risques»

«J'ai la foi en la capacité de l'homme de prendre son destin entre ses propres mains, mais il doit oser, prendre des risques. Trop souvent les énergies restent souterrai-



«Nous Valaisans sommes tous des Rhodaniens, des marins.»

DOMINIQUE SAVIOZ CHANTEUR ET RESPONSABLE D'ARTENA

mais sans vraiment savoir où elle va...» «Mais elle va!» insiste l'ancien instituteur fort de 55 années d'expérience de création et de vie.

Jeanine, sa femme actuelle, renchérit à leur côté. «Nous sommes une entreprise de cœur, nous aimons ce que nous faisons et le prendrions pour nous.»

### L'amour et la création

Ses collaborateurs, comme les jeunes qui créent leur propre livre, des dessins au texte en passant par l'illustration sonore, voient leurs valeurs ainsi recon-

nes; nombre de personnes veulent changer les choses mais finalement ne font rien.»

A l'observation du canton qu'il chérit, l'artiste clôt par une nouvelle métaphore autour du Rhône, notre artère vitale: «Tu as mal à la colonne vertébrale quand tu commences à avoir mal au dos. Le Rhône fait mal parce qu'il met en filigrane tout ce qui tourne autour de lui, l'énergie, la chimie, les cultures, le territoire.»

Puisse-t-il prendre le bon embranchement et les Valaisans avec! ●

## AFFAIRE GASTON BARRAS CONTRE UBS

# Il est condamné, mais heureux

JEAN-YVES GABBUD

L'affaire qui oppose Gaston Barras à UBS a fait une première victime... Gaston Barras lui-même. Il se console en constatant que le procureur demande la condamnation de deux employés de la banque avec laquelle il est en conflit pour violation du secret bancaire.

### A l'origine de l'affaire

Dans le rapport rédigé sur cette affaire, le procureur Jean-Pierre Greter résume les faits. Tout a commencé en mai 2003 au moment où UBS a acheté aux enchères des parcelles situées sur la commune de Montana, à proximité du golf. En 2005, en vue de la commercialisation de ces terrains, la banque a établi un mémorandum d'informations à destination de clients potentiels. Dans ce document figurent les extraits de cadastres pour toutes

mémorandum des données dévoilant des éléments déterminants de la situation financière de Gaston Barras, ils ont porté atteinte à sa sphère privée, alors même que ces informations n'étaient pas nécessaires dans le cadre de la vente des parcelles appartenant à UBS SA.»

Le procès, prévu dans un premier temps le 3 octobre, a été reporté au mois de décembre en raison du décès d'un des avocats des employés de banque. En attendant la décision de cette instance judiciaire, les deux employés de banque bénéficient, évidemment, de la présomption d'innocence.

### Condamné pour diffamation

De son côté, Gaston Barras a été reconnu coupable de diffamation envers un employé d'UBS. Il a été con-

damné par Patrizia Métrailler-Franzetti, juge et doyenne du Tribunal du district de Sierre, à une peine de dix jours-amende, ainsi qu'à une amende de 400 francs, avec sursis pendant deux ans. L'agent immobilier de Crans-sur-Sierre a fait recours et sa peine a été confirmée par le Tribunal cantonal. Un recours a été déposé auprès du Tribunal fédéral.

L'affaire comporte également plusieurs autres aspects. Dans le cadre du volet civil, Georges Blum, l'ancien grand patron de SBS, est appelé à comparaître comme témoin en décembre prochain. ●



Gaston Barras réclame 30 millions de francs à UBS pour compenser le préjudice qu'il estime avoir subi. MAMIN/A



les parcelles concernées par le plan de zones, y compris pour les terrains n'appartenant pas à la banque, mais qui sont propriété de Gaston Barras et de sociétés qui lui sont liées. Dans ces extraits sont mentionnées toutes les charges hypothécaires grevant les terrains de Gaston Barras. Les destinataires des documents découvrent ainsi que le promoteur a contracté des dettes pour plusieurs millions de francs. Une dizaine de personnes reçoivent ce mémorandum.

### Possible violation du secret bancaire

Le procureur Jean-Pierre Greter demande au juge de première instance qu'un employé d'UBS, celui qui a choisi la liste des destinataires du mémorandum, soit reconnu coupable de violation du secret bancaire et condamné à une peine pécuniaire de trente jours-amende et qu'un second, celui qui a élaboré le mémorandum, soit condamné à vingt jours-amende, les deux peines devant être assorties d'un sursis pendant deux ans. Il a écrit en ce sens au juge du Tribunal du district de Sierre Stéphane Epiney.

Dans son rapport, le procureur déclare: «La faute des accusés n'est pas légère. En intégrant dans le

### RÉCOLTE DE FONDS

#### Journée des Tables du Rhône

L'association Tables du Rhône organise une journée de récolte de fonds. Elle aura lieu dans le Valais central le samedi 19 octobre, de 8 à 17 heures, dans les halls des magasins suivants: à Martigny, Migros Quartz, Migros Manoir, Coop Cristal, Coop Centre-Ville; à Conthey, Migros Forum des Alpes, Coop Bassin, Coop Centre; à Sion, Migros Métropole, Coop City, Coop Sous-Gare, Manor. Ces fournisseurs accueillent dans le hall de leurs magasins les volontaires de cette action. ● PM/C

PUBLICITÉ

# Changez et économisez!

Rejoignez les 110'000 clients valaisans qui font confiance à l'un des leaders de l'assurance-maladie en Suisse.

## EasySana<sup>®</sup>

ASSURANCE MALADIE

Membre du Groupe Mutuel  
Association d'assureurs

# dès Fr. 164.70\*

\* Modèle alternatif d'assurance SanaTel, prime mensuelle 2014, homme ou femme dès 26 ans, maladie seule, franchise Fr. 2'500.--, canton du Valais, zone 1.



Demandez-nous une offre!  
www.groupemutuel.ch  
ou 0800 808 101

Vos assureurs membres du



Swiss Power Group.